

En 2021, la consommation des soins des auxiliaires médicaux (hors infirmiers) s'élève à 8,1 milliards d'euros. Elle augmente de 19,5 % par rapport à l'année précédente, après une chute de 11,1 % en 2020. L'activité de ces praticiens, fortement touchée par les mesures de restriction sanitaire en 2020, rebondit en 2021 et retrouve pratiquement sa tendance de long terme en niveau.

### La consommation en soins d'auxiliaires médicaux en forte hausse

En 2021, la consommation en soins courants d'auxiliaires médicaux<sup>1</sup> (hors infirmiers) s'élève à 8,1 milliards d'euros (tableau 1). Elle rebondit fortement après une chute importante en 2020 : +19,5 % en 2021 après -11,1 % (et même -13,1 % en excluant la DIPA en 2020).

En 2020, l'activité des auxiliaires médicaux a été très durement affectée par les mesures de restriction sanitaire prises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. En particulier,

durant le premier confinement, entre le 17 mars et le 11 mai 2020, l'activité des auxiliaires médicaux était quasiment à l'arrêt.

Les mesures sanitaires prises en 2021 ont été moins sévères et l'activité rebondit pour retrouver un niveau proche de sa tendance de long terme. Entre 2019 et 2021, la consommation en soins d'auxiliaires médicaux a progressé de 3,1 % par an en moyenne, un rythme un peu moins élevé que celui observé avant la crise épidémique (+4,5 % en moyenne annuelle entre 2011 et 2019).

**Tableau 1** Consommation de soins courants des auxiliaires médicaux

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Consommation totale</b>	<b>5 346</b>	<b>6 854</b>	<b>7 036</b>	<b>7 275</b>	<b>7 616</b>	<b>6 771</b>	<b>8 089</b>
Masseurs-kinésithérapeutes	4 427	5 665	5 810	5 975	6 210	5 534	6 587
Orthophonistes	801	1 023	1 052	1 078	1 131	962	1 140
Orthoptistes	101	133	138	181	228	230	307
Pédicures-podologues	16	33	37	42	46	45	55
Évolution (en %)	2,6	3,5	2,7	3,4	4,7	-11,1	19,5
Prix (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Volume (en %)	2,6	3,5	2,7	3,4	4,7	-11,1	19,5

Note > L'activité des pédicures-podologues retrace uniquement les actes prescrits par un médecin et pris en charge par la Sécurité sociale.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice de prix à la consommation.

<sup>1</sup> La consommation de soins des auxiliaires médicaux a été révisée par rapport à la précédente édition et inclut cette année les prises en charge de cotisations, l'aide à la télétransmission et le dispositif d'aide à la perte d'activité (DIPA) pour se con-

former aux définitions utilisées pour les comparaisons internationales. À l'inverse, les dépenses des masseurs-kinésithérapeutes effectuées dans le cadre de la prise en charge de la dépendance sont maintenant exclues. Elles sont présentées à la fin de la fiche pour information.

## Les soins courants de masso-kinésithérapie en forte hausse en 2021

La consommation de soins courants de masso-kinésithérapie s'élève à 6,6 milliards d'euros en 2021, en hausse de 19,0 % après une baisse de 10,9 % en 2020 (-13,1 % en excluant la DIPA).

La dernière revalorisation des actes des masseurs-kinésithérapeutes est intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2019<sup>1</sup>. Au cours de l'année 2021, l'évolution des dépenses est donc intégralement liée à celle des volumes.

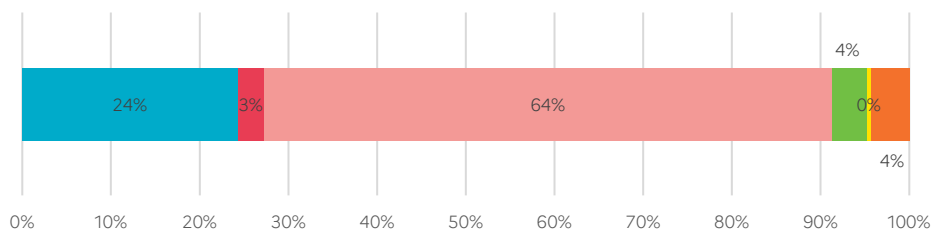
Entre 2011 et 2021, la consommation augmente en moyenne de 4,1 % par an. La croissance des dépenses est liée à des facteurs structurels, en particulier au vieillissement de la population. Les actes de rééducation ostéo-articulaire

(AMS) représentent en effet 64 % de la consommation de soins de masso-kinésithérapie en 2021 (*graphique 1*). Ces actes, auxquels recourent davantage les personnes âgées, occupent une place de plus en plus importante dans la consommation de soins de masseurs-kinésithérapeutes (+4 points par rapport à l'année 2011). Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 91 500 masseurs-kinésithérapeutes exercent en France, dont 80 % en libéral (*tableau 2*).

En 2021, 64,4 % de la consommation de soins des masseurs-kinésithérapeutes est prise en charge par la Sécurité sociale (*tableau 3*). Ce taux de prise en charge est légèrement inférieur à la moyenne des soins de ville (67,9 % en 2021). Les organismes complémentaires financent 17,5 % de la dépense, et les ménages 18,0 %, soit 1,2 milliard d'euros en 2021.

### Graphique 1 Structure de la dépense de soins des masseurs-kinésithérapeutes en 2021

En %



- Actes classiques (AMK)
- Actes en établissement (AMC)
- Actes de rééducation ostéo-articulaire (AMS)
- Frais de déplacement
- Forfaits et contrats
- Prise en charge des cotisations, aide à la télétransmission et DIPA

Sources > DREES, comptes de la santé ; CNAM.

<sup>1</sup> Le calcul de l'indice des prix des auxiliaires médicaux ne prend pas en compte les changements de cotation des actes mais uniquement la valorisation

des lettres clés. Ainsi, l'indice de prix, stable depuis 2014, ne traduit pas la hausse de prix qui ont pu intervenir sur certains actes et majorations.

**Tableau 2** Effectifs des auxiliaires médicaux

En milliers

	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021 (en %)
Masseurs-kinésithérapeutes	84,4	89,0	89,2	91,5	n.d.	
<i>dont libéraux</i>	66,3	70,4	71,1	73,2	n.d.	
Orthophonistes	22,5	22,5	23,0	23,3	23,8	2,0
<i>dont libéraux</i>	19,0	19,1	19,5	19,9	20,3	2,1
Orthoptistes	4,3	4,5	4,8	5,1	5,4	6,7
<i>dont libéraux</i>	2,7	2,8	2,9	3,0	3,1	2,3
Pédicures-podologues	12,9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
<i>dont libéraux</i>	12,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	

Note > Les effectifs de l'année *n* correspondent aux professionnels de santé recensés aux répertoires Adeli au RPPS au 1<sup>er</sup> janvier *n*.

Champ > France, ensemble des auxiliaires de moins de 62 ans inscrits au répertoire Adeli, sauf masseurs-kinésithérapeutes, ensemble des praticiens inscrits au RPPS.

Sources > DREES, Adeli 2017-2021 ; ASIP-Santé RPPS.

**Tableau 3** Répartition des dépenses des auxiliaires médicaux par type de financeur en 2021

En millions d'euros

	Masseurs-kinésithérapeutes		Orthophonistes		Orthoptistes		Pédicures-podologues	
	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	4 244	64,4	921	80,8	216	70,3	51	93,2
État	8	0,1	2	0,1	0	0,1	0	0,2
Organismes complémentaires	1 151	17,5	217	19,0	68	22,3	3	4,9
Ménages	1 184	18,0	0	0,0	23	7,3	1	1,6
<b>Ensemble</b>	<b>6 587</b>	<b>100,0</b>	<b>1 140</b>	<b>100,0</b>	<b>307</b>	<b>100,0</b>	<b>55</b>	<b>100,0</b>

Source > DREES, comptes de la santé.

## Les soins d'orthophonistes en forte hausse en 2021

La consommation de soins d'orthophonie<sup>1</sup> s'élève à 1,1 milliard d'euros en 2021, en hausse de +18,4 %. Cette hausse intervient après une baisse prononcée des dépenses en 2020 de 14,9 %. Les orthophonistes ont été l'un des secteurs les plus touchés par la baisse d'activité liée à la crise du Covid-19. La forte hausse en 2021 permet de retrouver le niveau d'activité atteint

en 2019, mais reste en dessous de la tendance de long terme.

En 2021, deux avenants à la convention nationale des orthophonistes libéraux ont été signés pour mettre à jour leurs tarifs. Le premier (avenant 17) porte sur les conditions de prises en charge des actes de télésoin et le second (avenant 18) modifie en particulier les modalités de facturation des actes de demande de téléexpertise. Ces avenants, portant sur des actes assez peu fréquents, ne modifient pas les principaux tarifs des actes des orthophonistes.

<sup>1</sup> La consommation de soins des orthophonistes a été révisée par rapport à la précédente édition. Auparavant, les comptes de la santé estimaient une consommation d'actes réalisés hors nomenclature

par les orthophonistes. Il est apparu que cette estimation n'avait plus lieu d'être, ce qui conduit à abaisser le niveau des dépenses (annexe 3).

La hausse des dépenses en 2021 est donc essentiellement portée par le volume des soins.

Avant le début de l'épidémie, la consommation de soins des orthophonistes était dynamique, avec une hausse moyenne de 4,4 % par an entre 2011 et 2019. Elle est portée par la demande croissante de traitement des troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe, etc.).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 23 800 orthophonistes de moins de 62 ans exercent en France, dont 85 % dans le secteur libéral. Cette profession est quasi exclusivement féminine.

En 2021, la Sécurité sociale prend en charge 80,8 % de la dépense et l'État 0,1 % (AME et soins à destination des anciens combattants). Les organismes complémentaires financent 19,0 % des soins d'orthophonistes. Le reste à charge des ménages est quasiment nul.

### Les soins d'orthoptistes croissent fortement

Les soins d'orthoptistes<sup>1</sup> augmentent fortement, de 33,4 % en 2021 pour s'élever à 0,3 milliard d'euros. L'activité des orthoptistes est extrêmement dynamique : entre 2017 et 2021, le taux de croissance annuelle est en moyenne de 22 % par an.

Ce dynamisme est porté par les dépenses effectuées en centres de santé. En 2017, les centres de santé ne représentaient que 2 % de la dépense ; quatre années plus tard, en 2021, ils constituent 21 % de la dépense.

Ces progressions exceptionnelles résultent aussi d'une hausse du nombre d'actes (portée notamment par la création de nouveaux actes, comme la mesure de l'acuité visuelle et de la réfraction avec ou sans dilatation) et de leur revalorisation en 2018. Comme pour les autres auxiliaires médicaux, cette revalorisation des actes n'est pas captée par l'indice de prix qui ne prend en compte que l'évolution du prix des lettres clés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 5 400 orthoptistes de moins de 62 ans sont recensés en France. Les effectifs d'orthoptistes progressent de 5,9 % par an en moyenne entre 2017 et 2021. Un peu plus de la moitié d'entre eux exercent dans le secteur libéral. Comme pour les orthophonistes, il s'agit d'une profession principalement féminine.

En 2021, la Sécurité sociale prend en charge 70,3 % de la dépense et l'État 0,1 %. Les organismes complémentaires financent 22,3 % des soins d'orthoptistes. Le reste à charge des ménages représente 7,3 % de la dépense, soit 23 millions d'euros en 2021. La part à la charge des ménages a légèrement progressé au cours des dix dernières années (+4,4 points entre 2011 et 2021).

### Les dépenses de soins de pédicures-podologues progressent rapidement

Les soins de pédicures-podologues qui relèvent du champ de l'Assurance maladie représentent une dépense de 55 millions d'euros en 2021, en hausse de 22,6 % en 2021, après une baisse de 3,4 % en 2020. Ces dépenses sont aussi très dynamiques, en moyenne elles progressent de 12,8 % par an entre 2011 et 2021.

En 2017 (dernière année disponible), 12 900 pédicures-podologues sont recensés en France. La quasi-totalité d'entre eux exercent dans le secteur libéral.

Les dépassements liés aux actes des pédicures-podologues ont baissé de façon marquée ces dernières années : ceux-ci représentent 5,2 % de la dépense en 2021 contre 37,3 % en 2011.

La Sécurité sociale finance 93,2 % de la dépense des pédicures-podologues en 2021. Les organismes complémentaires participent à hauteur de 4,9 % des dépenses et les ménages prennent en charge les 1,6 % restants, soit 1 million d'euros en 2021. La part à la charge des ménages a baissé au cours des dix dernières années, elle représentait, en 2011, 4,3 % de la dépense des pédicures-podologues.

<sup>1</sup> Comme pour les orthophonistes, les dépenses de soins des orthoptistes ont été révisées à la baisse ;

l'estimation des actes hors nomenclature ayant été arrêtée pour cette édition des comptes.

**Tableau 4** Dépenses de soins de longue durée des masseurs-kinésithérapeutes

En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soins liés à la dépendance des masseurs-kinésithérapeutes	415	478	497	512	532	518	542
Évolution (en %)	4,8	4,2	4,0	3,1	3,8	-2,6	4,6

Note > Les soins de longue durée des masseurs-kinésithérapeutes ne sont pas comptabilisés dans les soins courants, détaillés au début de la fiche.

Source > DREES, comptes de la santé.

### Les soins de longue durée des masseurs-kinésithérapeutes progressent légèrement en 2021

Les masseurs-kinésithérapeutes réalisent des soins dans le cadre de la prise en charge de la dépendance, hors champ de la CSBM. Ces soins de longue durée représentent 0,5 milliard d'euros en 2021. Ils augmentent de 4,6 %, après -2,6 % en 2020. De 2011 à 2021, ils progressent de 2,7 % en moyenne annuelle. Cette croissance élevée tient au vieillissement de la population française et aux incitations au maintien à domicile des personnes âgées en situation de dépendance. ■